



Université Claude Bernard Lyon 1
Pôle Finances, Achats, Pilotage - Direction
des Achats

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE TRAVAUX

Appel d'offre Travaux : Rénovation énergétique du bâtiment A de l'IUT Gratte-ciel

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

2022022TMS401TRA

Date limite de remise des plis

05/10/2026 à 12H00 heures

Procédure de passation

Appel d'offres ouvert

(Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

SOMMAIRE

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT	2
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE	3
3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS.....	5
4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION.....	10
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	12

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Université Claude Bernard Lyon 1

Pôle Finances, Achats, Pilotage - Direction des Achats

Représentant : M. Bruno LINA Monsieur Le Président

Adresse : Université Claude Bernard Lyon 1

Bâtiment Julie Victoire Daubié

43 boulevard du 11 novembre 1918

69622 Villeurbanne Cedex

Courriel : achats@univ-lyon1.fr

SIRET : 19691774400019

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Rénovation énergétique du bâtiment A de l'IUT Gratte-ciel**

Travaux d'amélioration énergétique du bâtiment, tant au niveau architectural que technique.

■ Éléments clé du contrat :

 Objet du contrat	Appel d'offre Travaux : Rénovation énergétique du bâtiment A de l'IUT Gratte-ciel
 Acheteur	Université Claude Bernard Lyon 1
 Type de contrat	Marché à tranches de travaux
 Structure	10 lots - 1 tranche ferme et 2 tranches optionnelles
 Lieu d'exécution	Bâtiment A, IUT Gratte-Ciel 17, rue de France 69100 Villeurbanne
 Développement durable	Clause sociale - Clause environnementale
 Pénalités de retard	$P = V \times R / 1000$
 Variation des prix	Révisables (formule)
 Forme des prix	Prix forfaitaires
 Délai de paiement	30 jours

■ **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation est décomposée en 10 lots.

Objet, délai
Lot n°1 : Démolition – Gros œuvre : Décloisonnement et reprises en sous-œuvre (CPV 45223220-4 : Travaux de gros œuvre)
Lot n°2 : Etanchéité : Reprise des complexes isolation-étanchéité, y compris végétalisation et préparation pour installation photovoltaïque selon les zones (CPV 45261420-4 : Travaux d'étanchéification)
Lot n°3 : Menuiserie extérieure et métallerie : <i>Dépose et remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment</i> (CPV 45421000-4 : Travaux de menuiserie)
Lot n°4 : Traitement de façade : <i>Isolation et parement de façade</i> (CPV 45443000-4 : Travaux de façade)
Lot n°5 : Menuiserie intérieure : <i>Fourniture et pose de menuiseries intérieures liées aux travaux d'isolation ou d'aménagement</i> (CPV 45421000-4 : Travaux de menuiserie)
Lot n°6 : Plâtrerie peinture doublage : <i>Traitement de l'isolation intérieure, des doublages, de la peinture et des faux-plafonds dans les locaux</i> (CPV 45410000-4 : Travaux de plâtrerie - 45421146-9 : Mise en place de plafonds suspendus)
Lot n°7 : Chauffage, ventilation, climatisation : <i>Fourniture et pose de l'ensemble des équipements de CVC dans le bâtiment, y compris GTC</i> (CPV 45331000-6 : Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation)
Lot n°8 : Electricité courant fort courant faible : <i>Modification et création d'installations électriques liées à la rénovation énergétique</i> (CPV 09332000-5 : Installation solaire - 09331000-8 : Panneaux solaires – 45311000-0 Travaux de câblage et d'installations électriques)
Lot n°9 : Désamiantage : <i>Retrait et évacuation de l'ensemble des matériaux amiantés concernés par la rénovation énergétique</i> (CPV 45262660-5 : Travaux de désamiantage)
Lot n°10 : Paysage – VRD : <i>Travaux d'aménagements extérieurs comprenant : terrassements, réglages de plateformes, réseaux VRD, gestion des Eaux pluviales, revêtements de sols extérieurs, ouvrages de finition, plantations, mobilier et interfaces avec les accès bâtiment</i> (CPV 45112700-2 : Travaux d'aménagement paysager– 45233200-1 : Travaux de revêtement divers– 45232410-9 : Travaux d'assainissement)

Chaque lot est composé d'une tranche ferme et de deux tranches optionnelles nommées comme suit :

Tranche ferme : rénovation énergétique ailes est et nord

Tranche optionnelle 1 : rénovation énergétique aile sud

Tranche optionnelle 2 : rénovation énergétique aile ouest

CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

■ Déroulé et planning indicatif de la consultation :

	Publication de la consultation	Août 2026
	Date de remise de l'offre par le candidat	Octobre 2026
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	Octobre 2026
	Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles	Octobre / novembre 2026
	Classement des offres et attribution du contrat	Novembre 2026
	Information des candidats non retenus	Novembre 2026
	Signature et notification du contrat	Décembre 2026
	Démarrage des prestations	Décembre 2026

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>.

■ Dossier de consultation :

Les pièces administratives du dossier de consultation sont les suivantes :

- Les Actes d'Engagement (AE) pour chacun des lots ;
- Le présent Règlement de Consultation (RC) ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Le Cadre de réponse ;
- La Charte des Achats Responsables de l'Université Lyon 1 ;
- La Charte de la Diversité ;
- Le Récépissé de visite.

Les pièces techniques du dossier de la consultation sont indiquées dans l'annexe intitulée « Liste des pièces de rendus ».

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Visite des lieux ou consultation sur place de documents :**

Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite du site dans les conditions suivantes :

- Personne à contacter :

Monsieur Romain CAVAROC

Téléphone : 07 85 89 46 89

- Mail : romain.cavaroc@univ-lyon1.fr

Dates et horaires :

- 9 septembre 2026, de 9h30 à 12h00 (lots techniques) et de 13h00 à 16h30 (autres lots)
- 10 septembre 2026, de 9h30 à 12h00 (lots techniques) et de 13h00 à 16h30 (autres lots)
- 16 septembre 2026, de 9h30 à 12h00 (lots techniques) et de 13h00 à 16h30 (autres lots)
- 18 septembre 2026, de 9h30 à 12h00 (lots techniques) et de 13h00 à 16h30 (autres lots)

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées. Une attestation de visite sera remise par l'acheteur.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **4 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante :
<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>.

■ **Sans suite :**

À tout moment l'acheteur peut déclarer la consultation sans suite et en informe les candidats.

2. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Variantes et prestations supplémentaires éventuelles (PSE) :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées, à l'exception du lot 02.

Pour le lot 2, les candidats pourront présenter des variantes conformément à l'article R. 2151-8 du code de la commande publique. Ces variantes devront respecter les exigences techniques minimales suivantes :

Lots concernés	Variante autorisée	Exigences minimales à respecter
Lot 2 – Etanchéité	Solution de végétalisation	Respecter un principe d'iso-charge entre le complexe existant et le complexe « isolant-étanchéité-végétalisation » proposé, ceci en garantissant la pérennité de la végétalisation.

Chaque variante doit faire l'objet d'une offre distincte. Les candidats doivent détailler la spécification et les répercussions financières de chaque variante présentée.
Les candidats présenteront obligatoirement une offre de base, en plus de la variante qu'ils auront éventuellement proposée.

Des **prestations supplémentaires éventuelles (PSE)** sont prévues par l'acheteur dans les conditions suivantes :

	PSE	Lots concernés
PSE 1	Réaménagement des espaces pédagogiques situés au R+1 de l'aile ouest	Lot 06 : Plâtrerie – peinture Lot 08 : Electricité – Courant faible / courant fort Lot 09 : Désamiantage
PSE 2	Aménagement d'une zone d'accueil au croisement entre les ailes est et sud au RDC	Lot 01 : Gros-œuvre – démolition Lot 05 : Menuiserie intérieure Lot 06 : Plâtrerie - peinture Lot 08 : Electricité – Courant faible / courant fort
PSE 3	Création d'un amphithéâtre extérieur donnant accès au R-1 de l'aile sud depuis la cour d'honneur	Lot 01 : Gros-œuvre Lot 03 : Menuiserie extérieure Lot 04 : Traitement de façades Lot 08 : Electricité – Courant fort / courant faible Lot 10 : Aménagement extérieur

■ **Conditions de participation des candidats**

Le marché sera conclu :

- soit avec un prestataire unique ;
- soit avec des prestataires groupés solidaires.
- soit avec des prestataires groupés conjoints.

Le mandataire du groupement conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du maître de l'ouvrage, pour l'exécution du marché.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités. Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché (articles R.2142-19 à R.2142-27 du code de la commande publique).

Lors de la conclusion du marché, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de demander la modification de la forme du groupement au regard d'une différence notable dans la nature des prestations ou d'un important écart économique dans la taille des partenaires.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

- Pièces à fournir pour la candidature

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Déclaration sur l'honneur	Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux <u>articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du code de la commande publique</u> notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies <u>aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail</u>
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
Capacité technique et professionnelle	
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
Qualifications professionnelles	Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)
Références Travaux	Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précision s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin

Certificats de qualification indiquées ci -après ou références équivalentes :

Lot	Libellé	Qualifications requises	Effectifs requis	Code CPV
1	Démolition – gros-œuvre	Qualibat 2212 (ou équivalent)	EFF 2	45223220-4
2	Etanchéité	Qualibat 3213	Min 5 salariés	45261420-4
3	Menuiserie intérieure – métallerie	Qualibat 3512 + 4412	Min 10 salariés	45421000-4
4	Traitement de façade	Qualibat 6111 + 7133	Min 8 salariés	45443000-4
5	Menuiserie intérieure	Qualibat 4312	Min 3 salariés	45421000-4
6	Plâtrerie – Peinture – Doublage	Qualibat 4132 + 6111 + 6222 + 6312	Min 8 salariés	45410000-4 45421146-9 45432111-5 45442100-8
7	Chauffage – Ventilation – Climatisation	Qualibat 5251/5312 (ou équivalent)	EFF 2	45331000-6
8	Electricité courant fort – courant faible	Qualibat 5912 MGTI / CFMGTI1 Ou références équivalentes	C3	09300000-5 09331000-8
9	Désamiantage	Formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante suivant l'arrêté du 23	Min 3 salariés	45262660-5

Lot	Libellé	Qualifications requises	Effectifs requis	Code CPV
		février 2012 Qualibat 1552 AFNOR Amiante ou GLOBAL CERTIFICATION		
10	Paysage – VRD	Qualipaysage P110 QUALIBAT 1312+1321+1322+1341 AIPR	Min 5 salariés	45112700-2 45233200-1 45232410-9

Le cas échéant, le candidat doit fournir l'adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder.

Les pouvoirs adjudicateurs appliquent le principe « Dites-le nous une fois ». Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si les pouvoirs adjudicateurs constatent que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, ils peuvent décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 6 jours

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

○ Pièces à fournir pour l'offre

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document
Acte d'engagement
DPGF
Mémoire technique suivant cadre de réponse joint au DCE
Récépissé de visite

NOTA : L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue au Cahier des Clauses Administratives Particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement en cochant la case prévue à cet effet.

Au cas où la case ne serait pas cochée, l'acheteur considère que le titulaire renonce au bénéfice de l'avance.

La signature de l'acte d'engagement n'est pas requise à ce stade de la consultation. Seule l'entreprise qui se verra attribuer le marché remettra un acte d'engagement signé.

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>.

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, seul le dernier dépôt sera pris en compte, il doit donc contenir l'ensemble des pièces et documents nécessaires. Les plis précédemment déposés ne seront pas ouverts.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à la Direction des achats de l'Université - Bâtiment Julie Victoire Daubié - 43 Bd du 11 novembre 1918 - 69100 Villeurbanne.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

La signature n'est pas exigée à la remise des offres. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique.

En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne " eIDAS " du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par

l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format PAdES exclusivement.

■ Régularisation des propositions :

En cas de constatation de pièces ou d'informations de candidature absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

3. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles R2152-1 à R2152-10 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 et donnera lieu à un classement des offres.

En application de l'article R2161-4 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018, le pouvoir adjudicateur pourra étudier le dossier relatif à l'offre avant le dossier relatif à la candidature afin d'éviter de demander inutilement les pièces de candidatures éventuellement manquantes à tous les candidats.

■ Sélection des candidatures

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- Garanties et capacités techniques et financières
- Capacités professionnelles

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Lot 1 :

Critère (pondération)	
1. Prix (60 %)	
- Prix des prestations (60 pts)	
2. Valeur technique (35 %)	
- Effectif dédié et compétences de l'équipe affectée à l'opération (10 pts)	
- Moyens mis en œuvre (10 pts)	
- Déroulement des tâches, planning prévisionnel (15 pts)	
3. Valeur environnementale (5 %)	
- Chantier vert (5 pts)	

Lot 2 – 3 – 4 – 5 – 6 :

Critère (pondération)	
1. Valeur technique (45 %)	
- Effectif dédié et compétences de l'équipe affectée à l'opération (10 pts)	
- Moyens matériels spécifique mis à disposition pour le chantier (5 pts)	
- Organisation des travaux (30 pts)	

Critère (pondération)
2. Prix (40 %)
- Prix des prestations (40 pts)
3. Valeur environnementale (15 %)
- Méthodologie de gestion des déchets (10 pts)
- Réduction des nuisances de chantier (5 pts)

Lots 7 - 8 :

Critère (pondération)
1. Valeur technique (55 %)
- Effectif dédié et compétences de l'équipe affectée à l'opération (10 pts)
- Moyens matériels spécifiquement mis à disposition pour le chantier (5 pts)
- Organisation des travaux (25 pts)
- Qualité et performance des produits proposés (15 pts)
2. Prix (30 %)
- Prix des prestations (30 pts)
3. Valeur environnementale (15 %)
- Organisation prévue pour la réduction de l'émission de carbone durant le chantier (5 pts)
- Chantier vert (10 pts)

Lot 9 :

Critère (pondération)
1. Prix (55 %)
- Prix des prestations (55 pts)
2. Valeur technique (35 %)
- Effectif dédié et compétences de l'équipe affectée à l'opération (10 pts)
- Moyens matériels spécifiquement mis à disposition pour le chantier (10 pts)
- Organisation des travaux (15 pts)
3. Valeur environnementale (10 %)
- Mesures de réduction de l'empreinte carbone liée au chantier et aux transports des déchets (5 pts)
- Moyens mis en œuvre pour limiter les consommations de ressources et les nuisances environnementales (5 pts)

Lot 10 :

Critère (pondération)
1. Valeur technique (50 %)
- Compréhension du projet et identification des contraintes (15 pts)
- Moyens humains et matériels (10 pts)
- Méthodologie d'exécution et organisation du chantier (20 pts)
- Qualité et performance des produits proposés (5 pts)
2. Prix (35 %)
- Prix des prestations (35 pts)
3. Valeur environnementale (15 %)
- Organisation prévue pour la réduction de l'émission de carbone durant le chantier (5 pts)
- Réduction des nuisances de chantier (5 pts)
Chantier vert (5 pts)

Modalités de calcul des notes :

Chaque sous-critère mentionné dans le tableau ci-dessus est noté sur 5. À la note obtenue, on applique un coefficient multiplicateur afin d'obtenir le nombre de points indiqués dans la colonne « pondération ».

Les sous-critères sont notés de la manière suivante :

- 0 Information non communiquée ou non pertinente ;
- 1 Document/ information partiel(le) et insuffisante dans son contenu ;
- 2 Document/ information généraliste ;
- 3 Document / information conforme aux cahiers des charges mais incomplet(e)
- 4 Document / information détaillé(e), conforme aux cahiers des charges
- 5 Document / information exhaustif (ve), offre avec plus-value

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limites fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Assurance de responsabilité civile	
Attestation d'assurance de responsabilité décennale	
Attestation PRO BTP	Certificat attestant du respect de cotisation auprès la caisse PRO BTP.
Attestation congés payés et au chômage-intempéries	Certificat attestant le respect des obligations relatives aux congés payés et au chômage-intempéries.
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales.
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise.
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion.
Le Relevé d'Identité Bancaire	
Liste nominative des travailleurs étrangers	Pour les marchés d'une valeur égale ou supérieure à 5 000 €, liste nominative des travailleurs étrangers, précisant la nationalité, la date d'embauche ainsi que le type et le n° de l'autorisation de travail.
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire.

4. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **12 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Lyon
184 rue Duguesclin
69433 Lyon Cedex
Téléphone : 04 87 63 50 00
Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr
Site internet : lyon.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : M. Eric HIBST ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Informations de l'attributaire : Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publiques découlant de la réglementation applicable.

Réutilisation des données : L'acheteur attire l'attention des candidats sur le fait que les adresses électroniques et coordonnées renseignées par ceux-ci pourront être utilisées par l'acheteur à des fins de prospection et d'actions de sourcing.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)